RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Motifs de la décision

Objet : PA 069 028 19 00003 – Permis d'aménager des Andrés

La Communauté de Commune des Vallons du Lyonnais (CCVL) a déposé une demande de permis d'aménager pour l'extension du parc d'activités économiques des Andrés à Brindas le 19 avril 2019 sous le numéro PA 069 028 19 00003.

Conformément à l'article L. 123-19-1 II. du code de l'environnement sont expliqués ci-dessous les motifs de la décision.

Le projet d'extension de la zone d'activité des Andrés est inscrit dans le PLU approuvé le 27/01/2014. Il est mentionné dans le rapport de présentation et traduit sur le document graphique par la zone AUi, dans le prolongement immédiat de la zone Ui existante. Le rapport de présentation stipule que, comme approuvé et intégré par le SCoT, l'extension de la zone d'activité des Andrés se fera sur la partie Est et Sud-Est de la ZAE conformément au PA 069 028 19 00003.

Au regard de l'avis du service instructeur, de la direction régionale des affaires culturelles (service régional de l'archéologie), de l'autorité environnementale, du gestionnaire de la voirie (département du Rhône) ainsi que des réponses apportées par le maître d'ouvrage aux contributions déposées sur le site internet dédié à la procédure de participation du public par voie électronique conformément à l'article L. 123-2 du code de l'environnement, il est attribué un avis favorable à la demande de PA 069 028 19 00003.

A Brindas, le 18/11/2019
Le Maire, Frédéric JEAN

MAIRIE DE BRINDAS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Rhône

VILLE DE BRINDAS - 18, place de Verdun - BP 3 - 69126 BRINDAS
Tél. 04 78 16 02 00 - Fax : 04 78 45 40 94 - courriel : accueil@brindas.fr
Commune membre d'ALCALY